

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **110 (1974)**

Heft 38

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1172

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt.

A la gloire des travaux à l'aiguille !

Une documentation sans pareille pour l'instituteur

LES ATLAS VISUELS PAYOT



AV 1 - Pierre Hutter et Michel Glauser : Les chamois et les bouquetins	Fr. 14.80
AV 2 - Georges Laurent : Les cerfs et les chevreuils	Fr. 14.80
AV 3 - Henri Blaser : Les renards et les blaireaux	Fr. 16.—

Il manquait dans le choix pourtant très abondant de livres de photographies sur les animaux, une collection qui apporte au naturaliste amateur une information sûre et cohérente sur la vie que mènent les espèces sauvages tout au long de l'année

La nouvelle collection des ATLAS VISUELS PAYOT LAUSANNE s'ouvre sur une série intitulée « Comment vivent-ils ? » et dont les auteurs du texte et des photos sont des passionnés de nature. Ces livres nous invitent à partager — sans la troubler — la vie des espèces souvent les plus farouches et notre faune. Vous passerez les quatre saisons en leur compagnie, par tous les temps, à toute heure du jour, souvent à la frange de la nuit — ce qui explique parfois la qualité technique irrégulière de quelques-unes des photographies largement compensée par leur valeur documentaire et leur pouvoir d'évocation.

Vous verrez les bêtes de très près et aussi de loin — telles qu'elles apparaissent à l'observateur, toujours en terrain sauvage et sans aucun artifice. L'illustration de ces volumes a été réunie au prix d'une somme incalculable d'efforts, de recommencements, d'attentes et de maîtrise.

Puissent les ATLAS VISUELS inciter à l'observation et au respect de la nature, en un temps où l'éthologie — l'étude scientifique des mœurs des espèces — voit s'ouvrir les chemins d'une exploration passionnante de la vie !

ÉDITIONS PAYOT – LAUSANNE

Sommaire

EDITORIAL

Un nouveau bail 893

COMITÉ CENTRAL

Commission éducation permanente 894
Commission Jeunesse et Economie 894

**Tribune libre à propos du séminaire
Jeunesse et Economie** 895

VAUD

Films gratuits 899
Commission d'achats 899

GENÈVE

La SPR une et diverse 900
Vacances, samedi ? 900
A propos de l'EPSE 901

JURA

S'exprimer, lire 902
Nomination à l'Ecole normale 902

FRIBOURG

Quelques informations 902

VALAIS

Palmarès d'un concours 904
Succès universitaire 904

DIVERS

En Suisse romande, au cinéma 905
Assurances 905
Conseil de l'Europe 906
Ouverture au tiers monde 906
La menace du désert 906
Service de placements SPR 906
Mathématique 899
Brèves nouvelles UNESCO 907

Un nouveau bail

La dernière assemblée des délégués dont vous trouverez de larges échos dans le prochain numéro a élu une nouvelle équipe à la tête de la SPR.

Sur les 21 membres que compte le Comité central, huit seront des « nouveaux », treize des « anciens ». Une telle proportion de renouvellement peut paraître trop faible ou trop forte ou encore caractériser une société évoluant trop vite ou trop lentement. Pour ma part, je considérerais plutôt cette proportion comme une garantie de continuité dans l'action, renforcée par l'apport de forces nouvelles.

En première analyse, les tâches qui attendent l'exécutif SPR paraissent encore plus nombreuses et plus lourdes que celles de l'exercice précédent. En effet, aux réalités de la coordination des degrés 1 à 4 s'ajoutent les embûches de CIRCE II, tant sur le plan des structures que des programmes (... de l'influence des unes sur les difficultés des autres...). Les problèmes d'éducation permanente ou plus modestement de recyclage et de formation continue n'ont pas suffisamment avancé au gré de certains. Après le congrès de Genève, d'autres thèses, toutes aussi fondamentales, apparaissent déjà. Il s'agira de les étudier et de les mettre en pratique.

La brève énumération ci-dessus n'est pas complète. Mais ce qu'il faut ajouter, c'est un climat financier qui passe du stade désagréable au stade détestable. Inutile de dépeindre la situation de la plupart des communes et cantons romands : à quelques nuances près, la compression des budgets constitue l'objectif n° 1 — quelquefois l'idée fixe — des législatifs et exécutifs. Que la situation soit préoccupante, que l'on doive et que l'on puisse sans trop de difficulté faire certaines économies dans le secteur scolaire aussi, personne ne peut le nier. En revanche, ce qui me paraît beaucoup moins évident, c'est la nécessité de placer l'école, particulièrement l'école primaire, au centre du « presse-citron » financier, souvent avec une grogne pour ne pas dire une hargne rarement manifestées jusqu'à maintenant.

Il convient donc, dans ce domaine, de se souvenir que l'école a bénéficié, comme les autres secteurs publics ou privés du « boom » économique de ces dix dernières années. Mais il faut rappeler surtout que la plupart des améliorations apportées — travail en groupe, effectifs moins importants, moyens d'enseignement, conception des bâtiments scolaires, etc. — l'ont été au bénéfice des élèves d'abord, finalement de la collectivité entière.

Ainsi donc, les quatre prochaines années correspondant au mandat du nouveau Comité central ne seront certainement pas placées sous le signe d'un optimisme béat en matière de finances ; certaines priorités devront être définies. Puisse la nouvelle équipe faire des choix judicieux en la matière et surtout les défendre efficacement.

F. Bourquin.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs)
Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques pos-
taux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 30.— ; étranger Fr. 40.—

Commission éducation permanente

Réunis en session de deux jours les 22 et 23 novembre derniers, les délégués à la commission EP/SPR, sous la présidence de notre collègue Maurice Blanc, se sont penchés sur les problèmes cantonaux en matière de perfectionnement et sur le devenir de leurs activités.

Inventaire cantonal

Ce point, désormais traditionnellement inscrit à l'ordre du jour, permet un vaste tour d'horizon des différents problèmes que rencontrent les diverses associations cantonales dans ce domaine.

Retenons, dans le cadre de ce bref compte rendu, les éléments suivants :

- Contacts DEP-association à Genève notamment dans le cadre de la création prochaine d'une commission des cours.
- Création d'un groupe de travail à Fribourg, sous la direction des délégués à l'EP. Contacts avec la Société fribourgeoise de perfectionnement, responsable de l'organisation de cours de formation continue.

— Dans les cantons de Vaud, Jura et Neuchâtel, fonctionnement satisfaisant des commissions en place.

— Au Valais, création probable d'une commission SPVal dans ce secteur.

Avenir de la commission

Ayant constaté l'organisation essentiellement cantonale des cours de perfectionnement ou des manifestations de ce type, la commission continuera ses efforts afin de créer, dans toutes les associations, un groupement spécifique à ces problèmes. La commission romande jouera notamment le rôle de liaison et d'information.

D'autre part et pour répondre à la demande de nouveaux enseignants, elle va s'attaquer à la réactualisation du rapport de la Chaux-de-Fonds.

Enfin, elle se penchera sur la définition d'une véritable éducation permanente.

La prochaine session EP a été fixée aux 7 et 8 février 1975, en principe à Chexbres.

F. B.

3. Animation de cours et séminaires décentralisés dans le cadre des centres de perfectionnement du corps enseignant.

— Neuchâtel : 4 journées

— Jura : 3 journées

Les membres de la Société jeunesse et économie seront contactés, car leur participation directe à ces cours ou séminaires est très bénéfique.

4. Animation de 2 ou 3 journées d'initiation à l'économie pour le compte des jeunes syndicales.

5. Conception, réalisation et enregistrement de deux nouvelles émissions radioscolaires de la série « L'économie, c'est votre vie ». Sujets :

— Les genres de vie

— Les grandes étapes de l'histoire de la consommation

6. Conception et rédaction de 4 nouveaux dossiers « Jeunesse et Economie » à paraître dans l'« Educateur ». Pour chaque dossier, des feuillets tirés-à-part (à 5000 exemplaires au minimum) sont distribués dans les écoles primaires et secondaires.

Sujets en fonction de l'actualité économique nationale.

7. Rédaction et diffusion de nouvelles fiches pour le classeur J.E. Comme par le passé, 8 à 12 fiches sont prévues, la moitié d'entre elles abordant des sujets théoriques, l'autre moitié des thèmes d'actualité.

Par ailleurs, le stock (2000 ex.) étant épuisé, la réédition des fiches réalisées à ce jour est indispensable.

8.a. Promotion du manuel scolaire J.E. intitulé « L'économie, c'est votre vie », ouvrage diffusé par la Guilde de documentation de la SPR en collaboration avec les Editions Delta.

8.b. Rédaction, impression et diffusion de la brochure « Pour le maître » donnant notamment aux enseignants(es) les réponses aux questionnaires du manuel.

9. Répertoire tous les moyens didactiques et pédagogiques (fiches, séries de diapos, films, jeux éducatifs) dont J.E. pourrait à terme assurer la diffusion comme centrale de documentation.

10. Conception d'un concours J.E. pouvant démarrer à la rentrée scolaire de l'automne 1975 et se clôturer au printemps 1976.

11. Organisation d'un séminaire pédagogique ou d'une journée d'étude, en collaboration avec la SPR.

Commission jeunesse et économie

Programme 1975 pour la Suisse romande

Le cadre du programme d'actions pour 1975 est identique à nos réalisations des années précédentes.

Il s'agit :

- de poursuivre le dialogue avec le corps enseignant romand ;
- de s'insérer dans des programmes développés par les divers départements de l'instruction publique des cantons romands ;
- de déboucher au niveau des enfants et des adolescents avec quelques actions précises.

Durant l'année 1975, nous nous proposons en outre d'intervenir au niveau de la formation des enseignants, à savoir dans les écoles normales.

ACTIONS PROPOSÉES

1. Programme de contacts avec les divers départements de l'instruction publique des cantons romands afin d'offrir nos services :

— pour l'animation de cours de formation dans le cadre des écoles normales et des centres d'aptitudes à l'enseignement ;

— pour l'animation de cours d'introduction et de perfectionnement à l'économie destinés à des enseignants(es) du degré moyen.

2. Programme de contacts avec les directions des écoles, des collèges et des gymnases ainsi qu'avec des enseignants(es) responsables pédagogiques de certaines branches dites d'éveil (géographie, histoire, instruction civique, information générale, etc...), afin de connaître leurs besoins. Un questionnaire simple leur serait adressé.

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

TRIBUNE LIBRE A PROPOS D'UN SÉMINAIRE

L'école dépend-elle ou non de l'économie ?

(Questions et remarques en vue de nouveaux échanges)

Que l'association « Jeunesse et Économie » organise cette année un séminaire sur « La dépendance du système scolaire par rapport à l'économie » et que le rédacteur des numéros pairs de l'« Educateur » réserve l'éditorial et 16 pages du n° 32 du 25 octobre dernier à la relation des exposés et des discussions qui s'y sont tenus me paraît digne d'être salué et, en même temps, significatif de l'intérêt que suscite actuellement **la situation de l'école dans notre société**.

Ces dix dernières années, le système scolaire est incontestablement devenu sujet privilégié d'analyses économiques, sociologiques, psychologiques, psycho-sociologiques, psycho-pédagogiques, pédagogiques, organisationnelles et institutionnelles. Mais, il ne faut pas s'y tromper, l'essentiel n'est pas là : **ce qui me semble réellement fondamental et nouveau**, c'est que la réflexion conduite précédemment dans les cercles de spécialistes des sciences humaines est maintenant **reprise et poursuivie au sein de groupes sociaux ou de catégories sociales de plus en plus larges et nombreux qui, d'une certaine manière, « prennent le relais »**.

Pour ne parler que de la Suisse romande, on peut faire référence notamment à :

- *Changer l'école* (1972), rapport à la SPJ par la commission chargée d'étudier la réforme des structures scolaires ;
- *L'École : ses fonctions, ses structures* (1972), rapport du Groupe de réflexion sur les objectifs et les structures de l'école, (GROS) ;
- *École unique* (1973), thèse du Parti socialiste valaisan concernant l'instruction publique ;
- *L'École, perspectives nouvelles* (1974), rapport établi par quatorze enseignants primaires pour le compte de la SPR ;

sans compter un nombre considérable d'articles parus dans les revues d'associations d'enseignants, dans les bulletins d'associations cantonales de parents d'élèves, dans les quotidiens ou les hebdomadaires à grand tirage.

Quels que soient les motivations et les buts de ceux qui font connaître leur avis au sujet de l'école, le fait même qu'ils s'y intéressent, qu'ils y consacrent une partie de leurs activités de loisirs, prouve qu'ils

ne considèrent plus cette institution comme un « fait naturel » sur lequel ils n'auraient collectivement aucune prise. Au contraire, ils ont acquis la certitude que **le système scolaire est un produit social et politique** et, qu'à ce titre, il est lié à l'évolution de la société en général, mais qu'aussi il possède une **relative autonomie** ; en d'autres termes, cela signifie que son développement et ses transformations futurs ne sont ni totalement prévisibles ni intégralement planifiables : les dirigeants de l'économie pas plus que les autorités scolaires et politiques ne peuvent réduire la problématique du devenir de l'école à un simple ajustement statistico-démographique. L'enjeu est donc de taille ! Si certaines options, conceptions et argumentations semblent (et sont effectivement) encore innovatrices et minoritaires, elles n'en existent pas moins et deviennent par ce fait même susceptibles de peser dans la balance des décisions à venir.

Ceci dit, j'en reviens à « Jeunesse et Économie » qui, depuis 1959, organise des journées d'études sur des thèmes souvent très ambitieux tels que « École et société » (1972), « L'école et l'information économique » (1968), « La cité, l'école et l'entreprise » (1965). Cette association poursuit entre autres deux objectifs que je tiens à rappeler :

1. Améliorer les connaissances des jeunes en matière économique ;
2. regrouper en son sein un échantillon représentatif de tous les partenaires sociaux que connaît la Suisse afin de garantir à ses travaux et réflexions un statut d'objectivité.

Dans la mesure où je ne participe qu'après coup au séminaire sur « La dépendance du système scolaire par rapport à l'économie » en lisant attentivement les textes que nous restitue l'« Educateur », je voudrais qu'on ne me fasse pas grief de proposer quelques remarques critiques (positives et négatives) et de formuler tardivement quelques questions auxquelles je souhaiterais que l'on veuille bien apporter une réponse... Je le fais principalement parce que j'adhère à l'une des remarques finales de M. HUBERMAN : « Chaque partie en est encore à faire une caricature de l'autre sans tenter de se mettre à sa place et de se reconnaître dans ses paroles ». En effet, pour essayer d'appréhender toutes les faces d'un problème complexe, il

faut non seulement l'étudier avec méthode au préalable, mais encore lors des discussions à son sujet, **il est indispensable d'écouter les autres intervenants, d'enregistrer leurs arguments pour les analyser, les critiquer et, le cas échéant, les intégrer à ses propres données**.

1. Ce séminaire est exemplaire puisqu'il réunit une grande variété de participants vus sous l'angle de leur type d'occupations ou de leur statut professionnel.

2. Si j'en crois les responsables, une telle journée d'étude doit tendre à l'objectivité. Je ne tiens pas à me lancer ici dans une discussion relative à l'objectivité ou à la subjectivité, mais je voudrais faire remarquer que **si la « représentativité » est nécessaire à l'échange d'un large éventail d'informations, elle ne suffit pas à garantir l'objectivité**.

— Que signifie dans ce contexte « représentativité », si ce n'est que les personnes qui s'expriment ont des positions sociales différentes et qu'elles tendent plus ou moins consciemment à défendre avant tout leur propre point de vue ou celui de leur groupe d'appartenance ?

3. Les organisateurs d'un séminaire sont plus ou moins exigeants quant à la préparation requise des futurs participants et quant au niveau d'approfondissement attendu des débats (cela peut s'échelonner sur un continuum de la « discussion de bistrot » à « l'analyse de contenu serrée de communications scientifiques »).

— En dehors de « la nécessité absolue de se rencontrer » (J.-C. Badoux), quelles sont les attentes des organisateurs d'une telle rencontre et de ceux qui y participent ?

4. Personne n'a cette année fait allusion directement ou indirectement à l'un des séminaires qui se sont déroulés de 1959 à aujourd'hui.

— Les débats des années passées n'ont-ils laissé aucune trace ? Certains résultats obtenus antérieurement n'auraient-ils pas pu d'une manière ou d'une autre être utilisés pour éclairer le thème proposé en 1974 ?

5. Quatre invités (j'y inclus J.-J. Maspero) ont assumé la tâche de fournir des informations de base sur le thème « école-économie ». Etant donné la complexité du sujet à traiter, il aurait été souhaitable qu'un orateur connaisse les grandes lignes (la structure) des exposés de ses partenaires afin d'adopter un mode de présentation similaire répondant aux exigences de **construire un cadre de référence commun et de constituer une plateforme de départ pour les débats**.

— Les groupes de travail ont-ils puisé dans ces déclarations liminaires des

jalons pour la conduite de leur réflexion sur « L'école doit-elle dépendre de l'économie » ?

6. **L'énoncé du thème du séminaire ne laisse aucun doute sur le sens donné à la relation de dépendance par ceux qui l'ont choisi** : c'est le système scolaire qui est dépendant de l'économie.

Les exemples suivants montrent qu'une importante minorité parmi ceux qui se sont exprimés défend un point de vue identique, même si, à d'autres moments certains amendent et corrigent cette interprétation unilatérale.

J.-J. Maspero : « ...dès nos premières rencontres, **la sujétion** où l'économie tient l'école, nous est apparue en filigrane de tous les thèmes abordés. »

J.-C. Badoux : « **Cette dépendance existe donc, et elle existe dans le fond d'une façon latente** et c'est personnellement ce qui me dérange. »

R. Décosterd : « Le système scolaire : **élément** de l'économie nationale. »

F. Bridel : « ...l'école me semble avoir tendance à oublier que **nous faisons tous partie de l'économie**, dont nous sommes des **rouages**. »

M. Huberman : « A l'école, il (l'enfant) ne choisit pas son travail et on lui demande d'atteindre un niveau de qualité décidé par l'enseignant. Organiquement, c'est une **préparation au monde du travail**. Aucune société ne procède autrement. »

R. Grob : « C'est bien en fonction d'arguments économiques que l'on s'oppose à une réforme qui voudrait atténuer les **rigueurs de la sélection**. »

7. Certaines interventions montrent que leurs auteurs veulent mettre l'accent sur la **réciprocité de la dépendance** entre l'école et l'économie ; du point de vue de l'énoncé du thème, cela correspondrait à la formulation suivante : « La dépendance mutuelle de l'école et de l'économie ».

J.-C. Badoux : « Je ne vais cependant pas jusqu'à souscrire aveuglément aux thèses de certains sociologues de l'éducation qui affirment que l'école ne doit être qu'une copie de société, à son service exclusivement. Je pense au contraire que si l'école est le produit de la société, **elle est aussi un facteur de son évolution**. »

F. Portner : L'orientation et la formation professionnelle constituent la **charnière** entre l'école et l'activité économique. Il importe donc sans aucun doute qu'une judicieuse harmonie soit établie entre les trois volets de ce triptyque. »

M. Stepczynski : « Il y a donc **interdépendance** entre l'économie et l'école. »

J. Autier : « A mon avis, si école et économie **ne peuvent être séparés**, il en est de même du travail et des loisirs... »

8. Sept interventions au moins mettent l'accent sur **l'existence d'un chaînon intermédiaire** entre l'économie et l'école :

J.-C. Badoux : « Le monde économique semble avoir les moyens d'intervenir, par le canal des **autorités politiques** notamment. »

F. Portner : « Or, dans l'économie, le **syndicat** est là et il est prêt à faire le ciment entre l'éducation et l'économie, sur la base du dialogue, de l'harmonie et de la participation. »

R. Décosterd : « Si l'école s'est substituée en partie à la famille et à l'Eglise, il est bien évident qu'elle ne saurait se charger de la formation professionnelle des individus, laquelle revient à **l'entreprise**. »

A.-G. Leresche : « Dans la recherche du dialogue, on trouve en présence les influences de l'économie d'une part, celles des **parents** d'autre part, alors que l'école est elle-même une troisième force. »

J.-J. Sauer : « Si les réformes scolaires ont du plomb dans l'aile, c'est un problème de **finances publiques**, il n'y a pas assez de sous. C'est donc une question de fonds, celle de la redistribution des moyens et de leur affectation par l'Etat vers les tâches fondamentales. »

A. Christinat : « ... dans le contexte de crise des finances publiques, le **Département de l'instruction publique** est le premier auquel on impose des restrictions. »

R. Grob : « C'est dire que nous attendons, de la part des milieux de l'économie, des déclarations nettes et précises infirmant notre sentiment que les **milieux patronaux** contrecarrent les réformes scolaires. »

9. Deux voix mettent en doute la relation d'interdépendance entre l'école et l'économie : G. Couteau : « Le débat démocratique existe en Suisse et il est invraisemblable de parler de machinations. Le développement économique a, au contraire, été l'un des phénomènes les plus formidables des dernières décennies, et si l'on peut certes réfléchir pour savoir si cette croissance a été excessive ou non, **on ne peut affirmer que l'économie ait joué un rôle directeur** dans les options fondamentales de notre société. » J.-P. Masméjan : « Les écoles ne dépendent pas de l'économie mais des **pouvoirs publics** qui en fixent les budgets. Par ailleurs, **rien n'a jamais été demandé à l'économie** dans ce domaine. »

10. L'analyse du contenu des propositions que j'ai rassemblées sous les quatre chiffres précédents (6, 7, 8, 9) conduit aux premières conclusions suivantes :

a) à deux exceptions près (n° 9) tous les participants à la journée d'étude

reconnaissent un **lien d'interdépendance** entre l'école et l'économie ;

b) parmi eux, un groupe majoritaire souligne qu'entre l'école et l'économie il faut encore considérer un « **moyen terme** » : **les pouvoirs publics, les autorités politiques, le syndicat, l'entreprise, les parents d'élèves, le Département des finances, le Département de l'instruction publique ou les milieux patronaux**.

On peut relever ici un élément très significatif : **pour l'enseignant, le « moyen terme », ce sont les autorités politiques ou les parents, pour le secrétaire syndical, c'est le syndicat, pour le chef du personnel, c'est l'entreprise.** (n° 8)

c) une minorité importante souligne en outre que l'école i) **est assujettie à l'économie**, ii) **est incluse dans le système économique** (n° 6) ;

— tel qu'il est formulé, le thème n'induit-il pas ceux qui l'abordent à sous-estimer le fait que le système scolaire possède une **autonomie relative** ?

11. Autre conclusion : il est indéniable que la quasi totalité des participants ont reconnu dans le thème proposé **l'expression d'un consensus généralisé** sur le fait que l'école se trouve dans un **état de dépendance « congénital »** face à l'économie ; ils en ont alors débattu en le réinterprétant généralement et de manière implicite sous la forme de cette question : — quels sont les facteurs qui permettent de **décrire** et éventuellement **d'expliquer la nature de la dépendance du système scolaire par rapport à l'économie** ?

certaines d'entre eux — en plus de la désignation d'un « moyen terme » — y ont ajouté le complément :

— quels sont les éléments susceptibles de rendre compte de la **relative autonomie** du système scolaire ?

12. Rapidement, je souhaite revenir à quelques arguments importants soumis à notre réflexion par **les deux premiers conférenciers** et faire quelques remarques au sujet de leur exposé ou de leurs interventions lors de la « table ronde ». Je n'aborde pas le contenu de la présentation de F. Portner qui renvoie à une problématique spécifique quoique fondamentale, celle de l'orientation et de la formation professionnelles.

A) M. JEAN-CLAUDE BADOUX

D'emblée, je tiens à souligner que j'apprécie vivement le fait que cet orateur définisse le sens qu'il attribue aux concepts principaux à partir desquels il construit son raisonnement.

Enseignant dans le cadre des classes de formation pédagogique des instituteurs et institutrices issus du gymnase, il con-

naît excellentement les composantes et les structures de nos systèmes scolaires. La définition exhaustive qu'il en donne tout au long de son exposé nous permet avec aisance de suivre les étapes de sa démonstration et d'évaluer la validité de ses thèses.

Au sujet de l'économie en revanche, J.-C. Badoux nous dit peu de choses ; il reste vague et l'**extension maximale** qu'il donne aux termes « système économique » (qui n'est pas critiquable en soi) **ne nous permet pas de saisir les articulations principales qui apporteraient la preuve irréfutable de la dépendance présumée entre l'économie, la politique et l'école.** Cette critique négative, je peux l'illustrer par deux questions :

i) on peut définir « le politique » aussi largement que « l'économique », rien ne nous y oblige, mais rien ne nous en empêche. Or, curieusement, alors qu'il se refuse à voir dans l'économie « le synonyme étroit du monde patronal exclusivement », J.-C. Badoux ne nous entretient que des « **autorités politiques** ».

— pourquoi faire référence aux « **autorités politiques** » et à leur pouvoir (« Alors là je crois que l'on peut affirmer que l'autorité a vraiment de grands pouvoirs en matière scolaire ») et admettre par convention que dans le monde de l'économie tout se passe comme s'il n'existait aucune hiérarchie en matière de « **pouvoirs de décision** » ? (Sans oublier que dans le système scolaire, la hiérarchie entre les ordres d'enseignement primaire, secondaire et supérieur est très marquée.)

ii) En outre, à l'interrogation fondamentale « Est-ce que les autorités sont les représentantes du monde de l'économie ? » on ne peut à mon sens répondre que si, au préalable, on a fourni une réponse aux deux questions complémentaires suivantes :

— quelles sont en Suisse les couches socio-économiques qui élisent les conseillers d'Etat « bourgeois » et quelles sont celles qui apportent leur soutien aux candidats socio-démocrates ?

— dans le cadre de leur activité au sein de l'exécutif, avec quels partenaires sociaux et économiques les différents conseillers d'Etat entrent-ils en relation de manière privilégiée et quels sont les groupes de pression qui exercent une influence déterminante sur eux ?

B) M. ROGER DÉCOSTERD

Contrairement à Jean-Claude Badoux, cet orateur ne nous propose aucune définition des concepts qu'il utilise tels que « système scolaire », « démocratie »,

« changement de structures », « élément de productivité », et « économie nationale ».

En revanche, il précise très nettement que le système scolaire est inclus dans l'économie nationale et qu'il s'y trouve avec de nombreux autres. Cela signifie donc que **l'économie nationale** est un système composé (une unité d'ordre supérieur) qui englobe plusieurs sous-systèmes. Parmi ceux-ci, on peut citer je suppose par exemple les systèmes politique, juridique, bancaire, familial, diplomatique, de défense, d'assurances, de communications.

R. Décosterd ne nous dit malheureusement rien de la manière dont tous les sous-ensembles sont inclus dans l'ensemble « économie nationale », des relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres et de l'intensité de la dépendance mutuelle de chacun d'eux avec le système global. Il affirme au contraire qu'il s'agit d'un faux problème : « Pour en revenir au thème de notre journée, je pense qu'il pose un faux problème. **Le PNB concernant l'ensemble des biens et services produits par un peuple et l'école étant l'un de ces services, elle fait donc partie de l'économie d'une nation** ».

A mon avis, on pourrait faire admettre la validité de la proposition précédente (même si l'expression « fait donc partie de » n'est pas univoque) à la condition d'apporter la preuve que **l'une au moins** des deux exigences préalables suivantes est remplie :

i) le **produit national brut** est synonyme d'**économie nationale** et ils sont assimilables à **société globale**.

— Est-il légitime de considérer que PNB = économie nationale = société globale ?

ii) l'économie nationale occupe dans notre système social (société industrielle avancée) une position **absolument dominante** ; il en découle que tous les sous-systèmes politique, social, juridique, scolaire, de défense, religieux et autres lui sont **subordonnés**.

— Cette hypothèse est-elle avancée et vérifiée par R. Décosterd ?

Il est difficile de fournir ici une réponse tranchée dans la mesure où les niveaux d'analyse auxquels il se place ne sont pas toujours précisés. J'en veux pour preuve les quelques citations suivantes :

a) « L'avenir est dans la coopération et non l'affrontement entre l'école et les responsables d'entreprises publiques ou privées ».

— Pourquoi R. D. substitue-t-il dans ce cas **les responsables d'entreprises publiques ou privées** à l'économie nationale ou au PNB ?

— De quels « affrontements » s'agit-il ? Quels en sont les acteurs sociaux ?

« Jamais, dans les milieux économiques que je fréquente, je n'ai entendu condamnation ou remise en question des programmes scolaires ».

b) « ... il ne faut néanmoins pas perdre de vue que les véritables problèmes de la vie en société sont de nature spirituelle. »

— Que signifie cette affirmation ? Doit-on y déceler l'allusion à un « pouvoir spirituel » qui à la limite s'opposerait au « pouvoir matériel » de l'économie ?

c) « Cela suppose, dans tous les systèmes nationaux d'enseignement, une réorganisation, un changement de structures et de perspectives que seuls **des gouvernements stables et décidés** parviendront à faire accepter et à réaliser. Des gouvernements comme nous n'en avons aujourd'hui nulle part dans les pays pluralistes... »

— Ces gouvernements défendent-ils ou non des options convergentes avec celles des responsables des entreprises multinationales en matière de développement économique et social ?

d) « ... Nous ne pouvons que dialoguer avec les responsables de l'enseignement et leur faire part des faiblesses que nous constatons chez les jeunes qui entrent dans la vie active. Les enseignants seuls doivent trouver les meilleurs moyens pour y pallier. »

— Les enseignants dans leur majorité admettent-ils la légitimité des critiques formulées par les responsables de l'industrie et les syndicats ouvriers ? Défendent-ils au contraire des conceptions philosophiques, écologiques ou pédagogiques qui s'opposent de plus en plus fréquemment aux exigences de rendement, de productivité et de profit qu'impliquent l'expansion et la concurrence industrielles ?

Une analyse plus fine du texte de R. D. (que je n'ai pas le loisir d'entreprendre dans ce « papier ») permettrait sans doute de confirmer l'hypothèse que j'énonce maintenant : **malgré le pouvoir indéniable que possèdent les responsables des grandes entreprises en matière de politique économique et sociale, les projets de société qu'implicitement ou explicitement ils élaborent ne correspondent pas nécessairement à ceux d'autres catégories ou groupes sociaux — enseignants et jeunes par exemple.** Je le perçois à travers une **inquiétude** en même temps qu'à travers la **volonté d'affirmation d'un pouvoir** qui affleurent dans des expressions comme celles-ci :

« ..., l'enfant **doit...** », « ... une orientation souple et relative qui **doit** aboutir... », « ... le jeune **doit** devenir un individu capable d'être mobile... », « ... il

faut donner à ce jeune...», «... on assiste **partout** à une crise de l'autorité...». «Son rôle (de l'école) **doit** donc consister...». «D'où certains **impératifs** que notre pays doit énoncer», «un individu **a besoin...**», «**Qu'on le veuille ou non**, l'enfant **doit** d'abord...».

Avant de terminer, je tiens à relever deux assertions de R. D. qui sont statistiquement et sociologiquement inexactes :

1. Elle (l'école) procure des chances égales à aptitudes égales.
2. Je connais des dizaines d'ouvriers qui sont devenus directeurs d'usines.
(Sur de tels points, les références sont nombreuses dans le rapport de la SPR «L'école, perspectives nouvelles».)

Il n'est pas inintéressant de remarquer en outre ceci :

- bien que chef du personnel d'une entreprise multinationale — qui compte de nombreuses succursales dans les pays du tiers monde — R. Décosterd ne fait à aucun moment allusion à la relation de dépendance étroite qui lie les pays développés et les pays sous-développés.
- Ces éléments ne font-ils pas partie

de plein droit d'une réflexion sur l'avenir de l'école et de l'économie ?

Certains enseignants ont fait allusion à quelques **indices** qui dévoilent la nature du pouvoir que l'économie exerce sur l'école ; il me paraît utile de les mentionner à nouveau :

J.-J. Maspero : «Point n'est besoin de rappeler ici, à quelques semaines de la rentrée des classes, combien les restrictions budgétaires, et les premiers symptômes d'une crise, se sont déjà fait sentir dans les divers milieux scolaires : suppression de postes, déplacements d'enseignants, classes supprimées, augmentation des effectifs moyens, numerus clausus à l'université et même dans les établissements de formation professionnelle.»

R. Grob : «... les cycles d'orientation sont à cet égard des tentatives courageuses de faire face à un certain nombre d'insuffisances. Mais, il est dommage que l'on entende de la part du monde économique les plus vives critiques à l'égard des réformes que l'on entreprend.»

J.-C. Badoux : «... Les réformes scolaires affirment que les enfants doivent pouvoir développer une personnalité autonome.

Je pose dès lors la question de savoir pourquoi les réformes de l'école se heurtent à tant de résistances. Le monde économique semble avoir les moyens d'intervenir, par le canal des autorités politiques notamment ; pourquoi ne soutient-il pas nos efforts lorsque nous entendons développer ces «personnalités autonomes».

R. Grob : «... C'est dire que nous attendons, de la part des milieux de l'économie, des déclarations nettes et précises infirmant notre sentiment que les milieux patronaux contrecarrent les réformes scolaires.»

Voici ma conclusion : pour aborder en connaissance de cause un sujet aussi complexe que «la dépendance du système scolaire par rapport à l'économie» et pour atteindre à une **représentativité optimale**, il serait indispensable de connaître encore notamment l'avis sur la question de trois chefs de départements cantonaux : ceux de i) l'instruction publique, ii) des finances et iii) de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Michel Vuille.
Lausanne.

Pour favoriser efficacement l'épargne

la Banque Vaudoise de Crédit

sert

sur ses livrets nominatifs	5 %
sur ses livrets vieillesse	5 1/2 %
sur ses livrets jeunesse et placement	6 %

Siège central :
LAUSANNE

Succursale :
YVERDON

20 agences dans le canton

CITO
Toujours le duplicateur
qu'il vous faut !

Seul représentant direct : Pierre EMERY, 1066 Epalinges/
Lausanne. Tél. 32 64 02. Vente et service d'entretien photocopieuses, thermocopieuses, rétro-projecteurs.

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

**P. A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43**

Films gratuits

L'Association antialcoolique du corps enseignant vaudois rappelle qu'elle paie la location des films et diapositives empruntés par les écoles primaires, secondaires et professionnelles du canton de Vaud au Secrétariat antialcoolique suisse, case postale 203, 1000 Lausanne 13.

Une liste de ces films a paru dans l'« Educateur » N° 37 de la semaine dernière.

Divers**L'enseignement de la mathématique**

Dans la panoplie des nombreux ouvrages consacrés aux mathématiques modernes, une place restait à pourvoir. En effet, la plupart des travaux s'appuient sur l'évolution des mathématiques pour justifier une rénovation de l'enseignement. L'ouvrage de R. Hutin a pour originalité d'envisager le problème sous un angle différent. En effet, l'auteur commence par s'interroger sur la validité des enseignements traditionnels d'arithmétique et de géométrie qui, à l'école élémentaire, n'ont guère subi de modifications depuis un demi-siècle.

Après avoir démontré, d'une manière rigoureusement expérimentale, les insuffisances de l'enseignement antérieur par rapport aux exigences nouvelles que l'extraordinaire mutation de la société pose à l'école primaire, R. Hutin démontre la nécessité d'un profond changement de l'enseignement pour des raisons principalement sociales et pédagogiques.

Il décrit la recherche conduite dans les écoles genevoises, avec la collaboration active de plusieurs centaines d'enseignants, pour l'élaboration d'un nouvel enseignement et fournit une information substantielle quant à une méthode expérimentale permettant d'assurer l'implantation d'une réforme scolaire.

Enfin, nourri de la tradition piagétienne et muni d'une riche expérience personnelle de l'enseignement, l'auteur présente dans la deuxième partie de l'ouvrage, une véritable méthodologie de l'enseignement de la mathématique accompagnée de très nombreux exemplaires d'activités mathématiques accessibles à des élèves de 7 à 12 ans.

Paru aux Editions Delta, Vevey.

**Commission « ACHATS »
de la SPV****Action 1974****MACHINE A CAFÉ EXPRESSO****KENWOOD****PERCOLATEUR****Electrique : 220 V - Garantie : 1 an****PRIX****avec accessoires usuels,
franco domicile.****CONSEILLÉ : Fr. 564.-****CA/SPV : Fr. 395.-**

Présentation : Maniement simple ; aucune installation particulière ; instantané. Presser sur le commutateur. Du réservoir de 2 l. incorporé, l'eau est conduite, grâce à une pompe (900 W), au-dessus du chauffe-eau puis pressée à travers le filtre préalablement rempli de café moulu. 2 thermostats règlent et protègent le chauffe-eau.

LIVRAISON : pour la fin de l'année, si possible.

PAYEMENT : préalable ou dans les 10 jours suivant la livraison.

COMMANDE : à l'aide du bulletin ci-après (remplir les 2 parties, s.v.p.).

DÉLAI D'INSCRIPTION : 16 décembre 1974.

A RETOURNER A : CA/SPV, secrétariat SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Je soussigné commande machine(s) à café expresso à Fr. 395.—. J'en acquitterai le montant, soit Fr., sitôt reçu le bulletin de versement, au plus tard 10 jours après la réception de l'appareil.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

N° de téléphone : _____

En cas de non-paiement dans le délai imparti, des frais de rappel (Fr. 5.— + port au minimum) pourront être facturés.

Signature : _____

CA / SPV

Veillez livrer machine(s) à café expresso à l'adresse ci-dessous :

Nom et prénom (majuscules s.v.p.) : _____

Adresse exacte : _____

**Une action moulin à café
est envisagée pour Pâques**

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le sport et l'école dans le canton le Genève

Dans le cadre scolaire

— *Dotation en heures d'éducation physique :*

Après que l'ordonnance fédérale concernant la loi sur l'encouragement de la gymnastique et des sports ait été promulguée en juin 1972, trois leçons hebdomadaires d'éducation physique sont données dans le secteur primaire. La troisième heure se donne au bassin de natation quand les écoles en sont pourvues ou que la proximité d'une piscine le permet.

— Maîtres de gymnastique

Vingt-six maîtres de gymnastique, formés à l'université, passent tous les quinze jours dans les classes pour présenter une leçon en collaboration avec l'instituteur. Ils viennent toutes les semaines chez les enseignants qui en font la demande (personnes handicapées notamment). Cette aide est généralement bien appréciée par les enseignants, qui peuvent exploiter la leçon de présentation.

— Equipement

Certaines écoles possèdent une salle de gymnastique bien équipée. On y trouve des engins (perches, cordes, anneaux, barres fixes, barres parallèles, etc.) et du matériel pour différents jeux d'équipes. Cependant des écoles n'ont pas de salle, ou encore possèdent un équipement dérisoire. Leurs classes doivent parfois effectuer un trajet relativement long, surtout quand il s'agit des petits degrés, pour atteindre une salle. La marche représente alors l'exercice principal ! Certaines communes n'ont souvent pas les moyens suffisants pour la création de locaux adéquats.

Pour faciliter l'apprentissage de la natation, plusieurs communes ont pris en charge la construction de bassins d'apprentissage à fond réglable.

— Journées et camps de sport

A part les leçons citées plus haut, les instituteurs organisent des demi-journées ou des journées sportives avec les classes d'un même degré par exemple.

Le Service des Loisirs offre des possibilités de camps d'une semaine sous la forme de classes « blanches », « vertes » ou « bleues ». Un nombre toujours crois-

sant de chalets et d'hôtels répartis dans le canton de Vaud, du Valais et en France voisine est proposé au choix des enseignants. Bien qu'astreignantes pour les responsables, ces classes font la joie des élèves et permettent un échange humain très appréciable (apprentissage de la vie collective, augmentation du sens des responsabilités). A l'issue des camps, un rapport concernant les prestations de logement, des installations et de la nourriture permet aux enseignants d'émettre des propositions ou des critiques.

Les frais de ces camps sont pris en charge par les parents et l'Etat. Les communes versent également une subvention aux classes de sport.

— Epanouissement et compétition

Il semble qu'au travers de toutes les possibilités sportives offertes à nos élèves, le souci principal des responsables doit tendre vers l'épanouissement physique de chacun. On a reproché à l'école — et parfois avec raison — d'entraîner l'enfant à la compétition. Mais de quelle compétition s'agit-il ? Elle peut être com-

prise de diverses manières : S'il s'agit de la compétition appliquée à soi-même dans le but d'apprendre à se connaître, elle n'est que bénéfique. Si au contraire elle autorise les vedettes et que sa recherche ne soit que la victoire, le but n'est pas atteint.

L'enseignant ici doit se mettre en évidence pour que le sport et le jeu d'équipe ne deviennent pas la démonstration de la vulgarité et de l'égoïsme. Ce serait trop facile d'accuser l'école d'un tel état des choses ; en effet, les « mass media » dont on connaît la grande influence portent une lourde responsabilité à cet égard.

Dans le cadre parascolaire

Le Service des Loisirs de la jeunesse a mis sur pied des « jeudis de sport ». Ces journées sont placées sous la responsabilité de moniteurs qui conseillent et orientent les enfants pour une discipline ou une autre, selon les aptitudes de chacun. Un choix de quinze disciplines est présenté aux jeunes sportifs (escrime, canoë, ski, cyclisme, sports d'équipes, etc.) moyennant une somme modique. Tout le matériel est prêté par les organisateurs.

D'autres activités s'offrent encore aux élèves : le cross scolaire, les tournois de football et de handball au printemps, de basketball et de hockey sur glace en automne. Patronnées par des quotidiens genevois, ces manifestations sont également organisées par le Service des Loisirs. Dans l'ensemble, ces activités attirent de nombreux adeptes.

Henri Schaerer

Vacances ? Samedi ? (2)

Le Département de l'instruction publique vient de lancer, à grand renfort de publicité, « sa consultation des familles à propos de l'horaire scolaire hebdomadaire et des vacances scolaires ». Cette consultation, sous forme d'un questionnaire de 4 pages adressé à toutes les familles genevoises ayant un enfant à l'école, pose un certain nombre de problèmes que nos collègues n'ont pas manqué de nous signaler rapidement.

Et les enseignants ?

Comme nous l'avons annoncé dans l'« Educateur » N° 32 les associations d'enseignants ont demandé que le service de la recherche sociologique organise également une consultation des maîtresses enfantines, des instituteurs et institutrices et des maîtres secondaires. Cette proposition a été acceptée. Vous recevrez donc prochainement un questionnaire « sim-

plifié » qui ne comportera que les questions essentielles : jeudi ou samedi ? semaine en automne ou en février ? etc.

Et les étrangers ?

Le fait que seule la lettre d'accompagnement ait été traduite en allemand, italien et espagnol a fortement choqué certains de nos collègues. Lorsque l'on diffuse un questionnaire aussi détaillé, avec un tel éventail de possibilités, avec des explications aussi longues, il est nécessaire que chacun comprenne. Or sans traduction il est à craindre que certains parents de langue étrangère renoncent à donner leur avis.

Quelques collègues y ont vu une manœuvre « politique » alors qu'il s'agit peut-être tout simplement d'une question de crédits !

Quoi qu'il en soit il faudra être attentif, au moment du dépouillement, et vérifier

si les nombreux étrangers qui ne parlent pas notre langue, qui envoient leurs enfants dans nos classes... mais qui n'ont pas de chalet, ont répondu au questionnaire.

Pour préciser nos craintes nous pourrions citer cette phrase d'un garçon des Libellules qui, après la lecture en famille du questionnaire, disait : « Mon papa est d'accord ; il répondra oui. » !!!

Oui à quoi ?

Et les autres possibilités ?

Pourquoi n'envisage-t-on pas la semaine de 4 jours avec allongement de l'horaire quotidien ? Ou le congé du mercredi matin pour permettre aux enfants de dormir un matin au milieu de la semaine ?

Il y a certes quelques lignes réservées à des suggestions ; mais chacun sait que lors de telles enquêtes, les réponses sont

généralement « conformes » aux questions posées.

Comme le questionnaire « enseignants » en restera aux mêmes propositions, il sera nécessaire et important que nos collègues **complètent leur réponse** en signalant les autres possibilités qu'ils estiment nécessaire d'envisager avant qu'une décision soit prise.

Ces quelques lignes ont été rédigées le 24 novembre, soit quelques jours seulement après l'envoi des questionnaires. Il ne s'agit donc là que de premières impressions qui ne permettent en aucun cas de préjuger de nos positions futures.

Le comité de la S.P.G. attend donc vos remarques et suggestions.

La prise de position de notre association interviendra, en assemblée, lorsque nous disposerons des résultats de l'enquête « parents » et de l'enquête « enseignants ».

P. Dunner

A propos de l'EPSE...

La section de pédagogie de l'EPSE, à la suite des **innovations** intervenues ces deux dernières années telles que ouverture à de nouvelles clientèles, introduction du système des unités capitalisables, suppression de la répartition des cours par années, accord d'équivalences, fonctionnement par assemblées « législatives », se doit maintenant de fixer de façon plus précise ses objectifs et ses modes de travail.

L'année dernière, un règlement d'organisation de la section, un remaniement du plan d'études et un mode d'attribution des équivalences, notamment, ont vu le jour. Cette année, le travail s'est continué en vue d'une meilleure **articulation** entre les enseignements et d'une **cohérence** plus grande des exigences envers la licence. La commission « plan d'études », après avoir fait l'inventaire de tous les enseignements à disposition dans la section, les a **classés**, non plus par années, mais à l'intérieur de cinq domaines, regroupant les cours centrés sur 1. la personne, 2. les institutions, 3. les apprentissages, 4. les méthodes, plus un domaine « intersections », ceci dans le but d'établir une vision plus claire et structurée des offres de la section, de favoriser l'interdisciplinarité, de permettre à chacun de mieux situer les problèmes touchant à l'éducation, et enfin d'éviter à la fois l'éparpillement en notions morcelées ou la surspécialisation précoce.

C'est à la suite de ce recensement et de cette répartition que s'est posé le double problème envers les étudiants du libre **choix** des cours et du **niveau** auquel attribuer les équivalences accordées (qui n'ont subi par ailleurs aucune diminution).

Choix des cours

L'obligation de choisir un certain nombre d'enseignements dans **chaque domaine** est une décision de politique envers la licence, décision prise en assemblée du 2 octobre 1974, et après recours des étudiants auprès du conseil de section, confirmée par l'assemblée du 6 novembre 1974. Parmi une cinquantaine de personnes présentes, professeurs, assistants, et un petit nombre d'étudiants, la majorité a estimé que la licence doit donner un niveau d'informations et de réflexion suffisant pour qu'il soit possible de mettre en relation et d'éclairer réciproquement les nombreux problèmes touchant à l'éducation, ce qui nécessite quelques connaissances au moins dans chacun des domaines mentionnés. C'est pourquoi les étudiants qui commencent leurs études à l'EPSE doivent choisir quatre enseignements au minimum dans chacun des quatre secteurs (dont l'intersecteur), et deux dans le cinquième. Les derniers enseignements (la licence demande 25 crédits), sont à libre choix. Relevons en

passant que chaque secteur offre de 9 à 20 cours différents.

L'assemblée, consciente des problèmes pratiques d'**horaire** que peut poser cette exigence, surtout pour des gens en études à temps partiel, a décidé d'accorder une attention encore plus particulière aux horaires l'année prochaine, de façon à ce qu'ils ne rendent pas l'accès à la licence impossible pour certains.

Equivalences

La répartition obligatoire des cours sur plusieurs secteurs a posé un autre problème, non du nombre d'équivalences comme on l'a dit parfois, mais du domaine et surtout du niveau auxquels les attribuer.

Devant l'impossibilité d'assigner une correspondance exacte à chacune d'entre elles, elles sont attribuées « **en bloc** », en déduction du nombre total de crédits nécessaires à la licence. Ce sont donc les x unités qu'il **reste à obtenir** dont il faut déterminer la **répartition** et le **niveau**. En effet, il ne serait guère pensable de laisser certains étudiants s'acheminer vers une licence gagnée à base de cours de première année ! ou d'informations relatives à un seul secteur uniquement. D'autre part, certains enseignements de demi-licence et licence demandent des connaissances préalables pour que l'on s'y sente à l'aise.

Il découle de ces éléments, et c'est le but du système des unités capitalisables et de l'abolition des « années », que les étudiants vont avoir à se « **tailler** » un **programme** sur mesure correspondant au stade, très différent de l'un à l'autre, qu'ils ont pu atteindre par des lectures, recherches, expériences, cours divers ; certains se sentiront dans l'obligation de se mettre à jour dans une discipline, d'autres non ; certains auront besoin du cours « pré-requis », d'autres seulement de quelques lectures. L'objectif étant de rendre possible à chacun l'accession à un niveau de formation optimal, dans des conditions réalisables pratiquement, et sous sa propre responsabilité.

Liliane Palandella

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane Urben, Chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. 022 / 44 87 57

LAINE BERBÈRE - LAINE D'IRAN
FILÉE MAIN

Matières premières pour loisirs artisanaux
Tissage - Macramé - Tricot - Crochet
Filage - Batik - Bougie

BON

COCKTAIL
d'ECHANTILLONS
SACO SA dép : MAPLA
Valangines 3
2006 Neuchâtel
SVP
Nom et adr. en lettres
d'imprimerie

S'exprimer, lire

Le comité de la SPJ était appelé à donner son avis sur la méthode de lecture « S'exprimer, lire ».

« On ne peut pas, a dit M^{lle} Yvette Liechti, maîtresse d'application à Bienne, en rapportant au comité, juger l'évaluation en elle-même, et il faut admettre que la méthode est bonne. »

M^{lle} Liechti a tenu encore à préciser qu'il était nécessaire de laisser à l'enseignant la liberté des méthodes (sérieuses); que la méthode orale comportait une supériorité sur la méthode écrite; que l'enseignement de la lecture devait se faire sur une année et demie avec la certitude pour l'enfant d'avoir pendant ce laps de temps la même maîtresse; qu'il fallait donner

une formation méthodologique plus poussée à l'Ecole normale et rendre les cours de recyclage obligatoires pour les stagiaires; que l'enseignement devait être individualisé, mais en déchargeant les classes trop nombreuses; qu'il fallait redéfinir les critères de choix des candidats aux écoles normales; qu'il était enfin indispensable d'évaluer la méthode « S'exprimer, lire » sur le plan de l'acquisition de l'orthographe. En résumé, M^{lle} Liechti a souhaité moins de méthodes rigides et davantage de formation.

Après une discussion qui a suivi ce rapport, le comité SPJ a décidé de répondre dans ce sens à la DIP.

B.

Nomination à l'Ecole normale, Delémont

Pour remplacer M. Jean-Paul Pellaton, appelé à enseigner à l'Université de Berne, le Conseil Exécutif vient de nommer

M^{lle} Marie-Thérèse Brêchet, de Delémont.

Mademoiselle Brêchet est titulaire de la licence et de la maîtrise française de lettres modernes de l'Université d'Aix-en-Provence où elle s'est spécialisée en linguistique. Puis elle a acquis les certificats

de pédagogie et de psychologie de l'Université de Genève.

Sa formation spécialisée lui permettra d'offrir une collaboration utile au Centre de perfectionnement du Corps enseignant, dont la tâche de recyclage en langue maternelle est considérable à partir du plan CIRCE.

Nous félicitons M^{lle} Brêchet de sa nomination.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont, tél. 066/22 29 34.

Quelques informations

Incident clos

Les traitements du personnel de l'enseignement dans les classes spéciales AI.

Dans le n° 32 de l'« Educateur », nous faisons état d'un différend pénible dont il aurait mieux valu faire l'économie. Sans retracer en détail les phases du conflit, il s'agissait de l'arrangement finalement intervenu à la suite de la décision prise par le Conseil d'Etat concernant

l'avance des traitements au personnel des classes spéciales AI. Initialement, et sur proposition du DIP, cette facilité avait été interrompue avec effet au 1^{er} septembre 1974, entraînant les doléances unanimes du personnel concerné. Sur quoi, le CE revint sur sa décision, rétablissant le mode de paiement qui avait cours antérieurement. Solution qui pouvait paraître satisfaisante à cela près que les enseignants en cause auraient dû attendre le

1^{er} janvier 1975 pour jouir à nouveau de l'avantage que l'on sait, avec les graves inconvénients d'une telle situation.

Or, à la suite de recommandations pressantes émanant de diverses personnalités, notamment du président du Grand Conseil, il a finalement été jugé possible de faire droit rétroactivement et pour l'avenir, à la requête de cette catégorie d'enseignants. Incident clos. Pourtant des rebondissements survinrent à nouveau à la suite de l'accord convenu de part et d'autre et notamment de communiqués de presse, il semblerait que la faute n'incombe en définitive... à personne.

Du côté de la caisse de pension

Après moult délibérations, le Comité de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat vient de terminer l'élaboration d'un projet de nouveau règlement d'application en remplacement de celui de mars 1966. Parallèlement, quelques modifications de la loi du 26 mai 1965 vont être présentées au Grand Conseil probablement lors de sa session de novembre. Et pourquoi particulièrement à cette date? Le comité s'est principalement préoccupé d'édicter ce projet pour tenir équitablement compte de l'incidence qu'aura, en matière de surassurance, la nouvelle adaptation des rentes AVS intervenant dès le 1^{er} janvier 1975. Dans une relation ultérieure, nous reviendrons sur certaines caractéristiques du nouveau règlement dès que le législatif se sera prononcé s'il en est saisi cet automne. Sous l'égide de la Fédération du personnel, les diverses associations des cotisants et des retraités ont eu à plusieurs reprises la possibilité d'émettre leurs avis et leurs vœux sur l'ensemble du projet.

Comparaison : effectifs scolaires : 1873-1973

Une rubrique, parue récemment dans le quotidien fribourgeois ayant trait aux effectifs de l'enseignement primaire, publie une intéressante statistique scolaire. Elle nous apprend qu'au 1^{er} décembre 1873, le canton de Fribourg comptait 352 écoles, dont 272 classes françaises et 81 d'expression alémanique. Le nombre des maîtres s'élevait à 346 unités dont 250 instituteurs et 96 institutrices, soit 72,2 % et 27,8 %. En ce qui concerne le canton, le chiffre des élèves fréquentant les écoles primaires était de 18 064 élèves dont 9 199 garçons et 8 865 filles. Il y a lieu de noter qu'à cette époque, l'enseignement secondaire ne disposait, par rapport au temps actuel, que d'une organisation embryonnaire. Puisque tous les élèves ou presque achevaient leur scolarité à l'école primai-

re. Le Collège Saint-Michel groupait 215 étudiants et l'École secondaire des filles, 54.

Un siècle plus tard : en 1973-1974

Le tableau fait ressortir l'augmentation considérable du nombre des effectifs, résultant de la poussée démographique survenue cent ans plus tard. Il faut relever que le mouvement de la population variait assez peu pendant quelques décennies d'un recensement à l'autre. Autres constatations :

- depuis 1950, le nombre des élèves fréquentant les écoles secondaires et le Collège accuse une augmentation considérable, surtout depuis l'introduction du cycle d'orientation et de l'intégration des classes pratiques à l'école secondaire ;
- l'effectif actuel d'une classe dépasse rarement 30 élèves ;
- le recensement de 1970 a enregistré une augmentation réjouissante de population, soit quelque 20 000 âmes de plus qu'à la décennie précédente. Ce facteur illustre à lui seul les nombreux problèmes d'adaptation qu'il a fallu résoudre d'année en année ;

Classes enfantines	1 312	1 264	2 576
Classes primaires	10 339	10 853	21 192
Cycle d'orientation y compris les classes pratiques	4 204	4 099	8 303
Classes spéciales	305	440	745
Total	16 160	16 656	32 816

— pendant très longtemps, le nombre des maîtres dépassait de loin celui des institutrices. Ainsi, toutes les classes dites uniques étaient dotées d'un instituteur ;

— les regroupements scolaires ont modifié dans une proportion importante l'effectif des maîtres par rapport à celui des enseignants féminins.

Comparativement à 1973, les effectifs des classes, des élèves et des maîtres se sont notablement modifiés, se présentant comme suit pour 1973-1974 :

- Instituteurs : 330, soit le 37 %.
- Institutrices, y compris les classes enfantines au nombre de 115 : 470 personnes : 54 %.
- Sœurs enseignantes : 77, soit 9 %.
- Au niveau linguistique, l'effectif des enseignants accuse les normes suivantes :
 - Personnel d'expression francophone : 627 personnes : 71,5 %.
 - Effectif de langue alémanique : 250 personnes : 28,5 %.

Quant au nombre des élèves fréquentant l'école primaire, nombre modeste sans doute par rapport à d'autres cantons romands, il s'établit ainsi :

Filles	Garçons	Total
1 312	1 264	2 576
10 339	10 853	21 192
4 204	4 099	8 303
305	440	745
16 160	16 656	32 816

des charges jugées incompatibles avec leur position financière.

L'assemblée des délégués de la S.P.F.

Fixée au 20 novembre dernier, outre les tractanda habituels mis à l'ordre du jour, l'assemblée avait à entériner à regret la démission de son président, M. Robert Loup qui avait lui-même succédé à M. Alexandre Overney. Premier président de la jeune Société pédagogique fribourgeoise, artisan à ce titre de l'affiliation à la SPR du corps enseignant primaire, M. Overney, dans une déclaration liminaire,

avait reconnu sans ambages que les problèmes pratiques, découlant de cette adhésion à la Romande, n'étaient pas pour autant résolus. Tant s'en faut.

C'est dire que M. Robert Loup eut à résoudre plus d'un problème dérivant directement de cette situation d'autant plus complexe que les enseignants fribourgeois appartenaient conjointement, soit à l'Association cantonale, soit à la SPF nouvellement fondée. Nous reviendrons ultérieurement sur le déroulement de l'assemblée et sur les mérites que s'est acquis M. Loup à la reconnaissance de ses pairs, avant de céder la barre à son successeur, M. Claude Oberson que l'assemblée vient de désigner à la présidence.

Indexation des traitements

Résultante de l'indice national à la consommation et de l'échelle des traitements actuellement en vigueur se situant à 138,3 points, l'indexation qui aura été établie et octroyée en novembre s'élèvera à 9,6 % des traitements. L'expérience de plusieurs années a prouvé que l'indice des prix survenant en juin, soit 151,6, est celui qui est retenu pour déterminer le taux de l'indexation. Le crédit qui sera affecté à ce réajustement n'était pas inscrit au budget 1974 pour la couverture de cette dépense complémentaire. N'eût-on pas pu prévoir à cet effet un montant provisoire ?

L'écart entre l'échelle des traitements, 138,3 points, et l'indice retenu, soit 151,6 représente une différence de 13,3 points. Ce dernier chiffre est divisé par le 1/100 de l'échelle indexée à 138,3, ce qui donne 13,3 : 1,1383 : 9,6 %.

L'indexation ainsi établie ne sera pas intégrée au traitement assuré auprès de la Caisse de prévoyance. Elle n'affecte pas non plus le montant actuel de certaines allocations, dont l'une a été modifiée en juin 1974. En ce qui concerne le cumul des prestations AVS et de celles de la Caisse de retraite qui entraîne déjà des cas de surassurance, il est à prévoir pour les pensionnés, une réduction du traitement assuré dès le 1^{er} janvier 1975 du fait de l'augmentation future de la rente AVS. Dès cette date, des surprises « douloureuses » attendent certains rentiers dont la situation actuelle frise déjà... la surassurance.

A. C.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

A qui incombent les frais de déplacement des remplaçants-enseignants ?

Le Conseil d'Etat vient de rendre publique sa réponse à la suite d'une question écrite demandant au CE de définir sa position concernant les frais élevés qu'entraîne, pour les petites communes, le déplacement des remplaçants chargés de suppléer aux maîtres malades ou en service militaire (école d'officier). Sans entrer dans le détail de la réponse intervenue, il semble qu'on s'achemine vers une solution plus équitable de répartition des frais considérée sous l'angle des regroupements scolaires. Selon cette optique nouvelle, les dépenses qui résultent du déplacement des remplaçants seraient réparties entre les communes faisant partie d'un même regroupement scolaire. Cette suggestion, qui sera virtuellement appliquée, serait de « nature à soulager la situation difficile de certaines communes rurales », plus exposées que les autres, à supporter

Palmarès d'un concours

A l'occasion du Comptoir de Martigny 1974 qui s'est tenu du 28 septembre au 6 octobre, la Croix-Rouge suisse de la Jeunesse avait lancé un grand concours dans toutes les écoles du Valais romand.

Parmi les nombreuses réponses reçues, 37 réponses exactes ont été envoyées. Voici la liste des heureux gagnants :

1^{ers} prix ex-aequo :

Classe de 5^e et de 6^e années de Sembrancher, M. Jean-Marie ABBET.

Classe de 6^e année de Haute-Nendaz, M. Joseph DÉLÈZE.

Un voyage pour toute la classe à Berne où à Genève.

2^e prix :

Pensionnat du Sacré-Cœur « La Tuilerie » de St-Maurice, Sœur Berthe GABIOUD.

1 journée gratuite pour toute la classe aux remontées mécaniques de Crans-Montana.

3^e prix :

Classe de promotion de Saxon, M. Marc MAYENCOURT.

1 journée gratuite pour toute la classe aux remontées mécaniques de Crans-Montana.

4^e prix :

Ecole secondaire de garçons de Sion, M. Pierre BRECHBUHL.

30 cartes gratuites pour une journée pour les remontées mécaniques de Haute & Super-Nendaz.

5^e prix :

Ecole primaire de Martigny, classe de M. Jean-Charles PONCIONI.

Un vol en hélicoptère pour 5 enfants.

6^e prix :

Classe de 5^e année de Vilette-Bagnes, M. Jean-Pierre BRUCHEZ.

Une pharmacie scolaire.

7^e au 11^e prix :

Ecole de Baar-Nendaz, M. Maurice MICHELET.

Ecole de Pont-de-la-Morge, M. Jean-Louis CRETENAND.

Institut « La Tuilerie », classe de M. WASTRAEJE.

Ecole secondaire des filles de St-Guérin de Sion, M^{lle} Thérèse BIELANDER.

COAI, Collège de St-Maurice, classe de M. Vincent PITTELOU.

B. Gagnebin & M. Gazay :

« A la rencontre de Henry Dunant » Editions Georg, Genève.

12^e au 21^e prix :

Ecole de La Lurette, Val d'Hérens, M. Bernard PRALONG.

Ecole primaire d'Evolène, M^{lle} Eliane GAUDIN.

Ecole de commerce St-Guérin, de Sion, M. Bernard AMHERDT.

Classe de 4^e année de St-Martin. M. Michel PRALONG.

Ecole secondaire des garçons de Sion, M. Georges NANCHEN.

III B, Ecole secondaire de St-Guérin de Sion, M^{lle} Lucette MAYOR.

Classe de 5^e année d'Orsières, M. Gaspard POUGET.

II E, Ecole secondaire de garçons de Sion, ch. des Collines, M. Henri MAITRE.

Institut de Jeanne-Antide, de Martigny, Sœur JEAN-CLAUDE.

Ecole du Sacré-Cœur de Sion, M. Henri-Joseph PANNATIER.

Henry Dunant : « Un Souvenir de Solferino », édité par la Croix-Rouge suisse.

22^e au 29^e prix :

Ecole secondaire St-Guérin, classe II F, M^{me} Antoinette PRALONG.

Ecole primaire de Veyras, classes de 3^e et 4^e, M^{me} Lily SIERRO.

Ecole secondaire des garçons, ch. des Collines, de Sion, M. Nicoas LAAGER.

Ecole de Premplaz-Contthey, M. M. PUTALLAZ.

Ecole du Casino, Grand-Pont, Sion, M. Jean-Daniel ROTEN.

Ecole primaire de Châteauneuf, M^{lle} Marie-Rose SALAMOLARD.

Ecole de commerce de jeunes filles, de Sion, EMERY.

Ecole du Centre Borzuat, de Sierre, M. Joseph VUIGNIER.

Louis Germond : « Dunant parmi nous », édité par la Croix-Rouge suisse.

30^e au 36^e prix :

Ecole des Collines, de Sion, classe A.I., M.T. COLLARD.

Classe 6^e primaire mixte, de Saxon, M. Edmond BURNIER.

Ecole normale des filles I B, de Sion, M. François MATHIS.

Classe 6^e année primaire, de Monthey, M^{me} Marie-Rose TURIN.

Classe 1^{re} A. 2, ERVEO, d'Orsières, M. Michel ROULIN.

Ecole secondaire des garçons, de Sion, M. Albin FUMEAUX.

Ecole primaire, classe de 6^e année, de Vernayaz, M. Jean-G. MORISOD.

D^r Marcel Junod : « Le Troisième Combattant », Editions Payot, Paris.

Succès universitaire

Nous apprenons que M. Léo BIOLLAZ, professeur de pédagogie à l'Ecole normale de Sion, diplômé d'études supérieures de psychologie et de pédagogie de l'Université de Neuchâtel en 1973, vient d'obtenir la licence ès sciences de l'éducation à l'Université de Genève.

Le thème de son mémoire consistait en une analyse du « Degré de participation des élèves à l'Ecole normale des instituteurs à Sion ».

Nous nous réjouissons de ce succès et félicitons chaleureusement M. Biollaz.

Les élèves en formation à l'Ecole normale seront les premiers bénéficiaires de cette compétence acquise pour un meilleur service des autres et, par eux, l'ensemble des élèves qui formeront l'école valaisanne de demain.

V. D.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

En Suisse romande, au cinéma

Le maître et la marguerite

d'Alexandre Petrovic

Il nous vient de Belgrade en passant par Rome, ce film inspiré d'un roman russe des années 1940 et écrit par un « précurseur » (pour les tracasseries dont ils seront l'objet) de Pasternak et Soljenitsyne.

Par les méandres de la distribution, il a fallu 12 bons mois à ce film pour franchir la distance Paris-Genève. Espérons que cette lenteur aura fait les beaux soirs des spectateurs des escales.

Car il ne ressemble à rien, ce film aux allures désuètes parfois artisanales et pourtant plein de finesses et de coups d'épingles.

Le diable — rien moins que cela ! — hante Moscou ; mais qui de sensé, dans ce pays où les grands se disent athées, qui pourrait le croire ?

« Et pourtant moi je l'ai vu... » comme disent la chanson et « le maître », cet auteur sensible, plus russe que soviétique qui fait dire à l'un de ses personnages : « le pouvoir, c'est la violence ».

Belzébuth, Lucifer ou professeur Woland, comme on voudra, le diable est là ; flanqué d'un chat noir à l'œil jaune, il bouleverse l'ordre établi, jette la zizanie, affole, détraque les pendules, transpose les situations, transporte en un clin de mauvais œil un haut personnage de Moscou à Yalta — abracadabra et cornes de brouillard — où il se retrouve nu comme un affreux ver blanc, sous la pluie du port déserté de la mer Noire. Cet autre, compassé et imbu de son titre de président de la société des auteurs, qui ne croit ni à Dieu ni au diable, s'entend prédire qu'il ne lui reste qu'une demi-heure à vivre. Mal lui prend de courir trop vite : il glisse sur le rail enneigé et le voilà décapité par le tram. Et sa tête disparaît comme par maléfice. C'est donc un corps à tête en pot de fleurs qu'on accompagnera au cimetière !

Ce Faust, qui fait aussi le bien, sera le bienveillant entremetteur favorisant les amours tristes de la marguerite et du maître. L'aimable et douce Mimsy Parmer, note fraîche et apaisante parmi ces trognes caricaturales, sera seule à comprendre et aider le maître.

Alain Cuny est un diabolique personnage à l'œil perçant ; comme comédien, il a perdu sa morgue de monstre sacré et gagné en don de persuasion. Il est bien le Belzébuth qu'on redouterait de rencontrer au coin d'un bois, fût-il de bouleaux.

Ugo Tognazzi, un écrivain bafoué, désavoué et finalement interné, nous rappelle inévitablement le cas Soljenitsyne et pourtant le film a été tourné avant cette « affaire ». Il est vrai qu'il y a eu de brillants précédents. Ce n'est plus le To-

Assurances

La sanction et la réparation

Toute personne impliquée dans un accident peut être appelée à répondre de ses actes devant un tribunal pénal et devant un tribunal civil.

La distinction entre ces deux autorités judiciaires est souvent mal comprise.

Le juge pénal, dont la fonction est de punir les délinquants, agit au nom de la collectivité publique. Les intérêts de la victime ou de ses ayants droit ne sont pas seuls en cause. Par conséquent, le présumé coupable d'un délit suffisamment grave pour être poursuivi d'office, se verra nécessairement intenter un procès. Même s'il est prêt à reconnaître ses torts, et même si le dommage qu'il a causé est déjà réparé, il n'a pas la possibilité de régler l'affaire pénale à l'amiable, sans passer en justice. Il n'est pas aux prises avec un ou plusieurs lésés, mais avec un juge qui représente la société et qui, pour elle, demande compte des actes commis. Le tribunal pénal sanctionnera l'activité coupable du prévenu indépendamment de la faute concurrente éventuelle du lésé. S'il condamne le fautif à une amende, le montant de cette peine est acquis à l'Etat et ne profite jamais à la victime. Il s'agit d'une sanction et non d'une réparation.

Très différent est le rôle du juge civil : il doit, lorsqu'un règlement transactionnel n'a pas abouti, trancher un litige privé. Sa mission principale n'est donc pas de

gnazzi truculent de la Grande Bouffe. Il est ici tout en nuances, en gestes mesurés, en sensibilité à fleur de peau, même quand il gifle ses pairs.

On le voit, Petrovic fustige avec humour un système qui s'est engoncé dans des principes rigides, qui n'a pas su évoluer et s'est engluë dans un conformisme politique dénué d'humanité.

Un film drôle, malgré un pessimisme très apparent, un film où les imperfections techniques disparaissent vite derrière le rire, l'émotion ou l'étonnement qu'il apporte.

Une histoire à suivre pour ses décors désuets, son côté hors du temps, pour le grand talent du réalisateur et de tous les acteurs. Un conte à décontenancer les grandes personnes, une histoire vraie dans une situation qui n'existe pas ; ou une histoire qui n'existe pas dans une situation vraie ?

Allez savoir, et allez voir !

La Crécelle

sauvegarder l'ordre public. Elle consiste à fixer équitablement l'indemnité destinée à réparer le dommage. Il sera tenu compte, dans cette appréciation, des fautes respectives. Le juge civil n'est jamais lié par la décision du juge pénal. Si généralement le jugement pénal précède le jugement civil, cette chronologie n'a rien d'obligatoire.

Un exemple fera mieux ressortir ces différences.

En 1971, B., au volant de sa voiture renverse un motocycliste. Ce dernier est si grièvement atteint qu'il succombe à ses blessures. Une faute de circulation ayant été établie à la charge de B., l'automobiliste est condamné par le tribunal pénal pour homicide par négligence et pour mise en danger de la circulation, à 30 jours d'emprisonnement avec sursis pendant deux ans. Pour fixer cette peine, le juge pénal n'a examiné que le comportement et la situation personnelle de B. Celui-ci ne pouvait en aucun cas éviter la sanction de sa faute en invoquant celle de la victime. Supposé que le motocycliste ait survécu et qu'il ait, lui aussi, commis une faute, il aurait été, comme l'automobiliste, l'objet d'une enquête et d'un jugement pénal.

Sur le plan civil, la femme et les enfants du défunt, se prévalant du jugement pénal réclameront, par l'intermédiaire d'un avocat, la totalité du préjudice subi à l'assureur responsabilité civile de l'automobiliste.

Cette compagnie d'assurances, exami-

nant le cas comme l'aurait fait un juge civil a estimé qu'une part de responsabilité incombait à la victime et que, par conséquent, il fallait réduire d'autant les prétentions de ses ayants droit.

En effet, si le motocycliste bénéficiait théoriquement de la priorité de droite, il avait en fait complètement manqué de prudence. Le chemin d'où la moto débouchait sur une route à grand trafic, n'a qu'une importance très secondaire puisqu'il ne dessert qu'une seule usine et n'est fréquenté qu'aux moments où celle-ci ouvre et ferme ses portes. Le motocycliste n'avait accordé aucune attention à

la voiture dont l'arrivée était pourtant facile à constater.

L'avocat des lésés admit le bien-fondé de cette argumentation et sur son conseil, la veuve et les orphelins acceptèrent la transaction proposée. Le juge civil n'eut pas à intervenir.

La réparation du dommage s'est donc réglée à l'amiable et sur des bases différentes de celles sur lesquelles le tribunal pénal s'était fondé pour prononcer sa sanction.

Dans un prochain article, faisant suite à celui-ci, nous examinerons la question des amendes et de la responsabilité.

Conseil de l'Europe

Recommandations européennes sur l'orientation professionnelle des jeunes

Une orientation professionnelle qui assure le plein développement des capacités des jeunes, tel est l'objectif des recommandations adoptées récemment par le comité des ministres* du Conseil de l'Europe. Les recommandations demandent aux gouvernements de placer l'orientation professionnelle des jeunes résolument dans la perspective de l'éducation permanente et d'assurer une collaboration étroite entre les différents services chargés de l'orientation, une formation adéquate et renouvelée de ses responsables et la création d'un organisme central de documentation dans chaque pays.

En adoptant ces propositions, le comité des ministres a affirmé que favoriser la prise en charge consciente de l'individu par lui-même constitue un principe fondamental de l'orientation professionnelle. Mais pour être en mesure d'informer les jeunes sur les possibilités non seulement de formation, mais d'emploi et d'études postsecondaires, il faut doter les conseillers d'orientation professionnelle de la documentation et des méthodes d'évaluation nécessaires. C'est donc ce but que poursuivent les mesures préconisées par les ministres, qui pourraient être résumées comme suit :

- **clarification** des objectifs de l'information professionnelle ;
- **facilité d'accès** aux informations pour

les jeunes, et spécialement pour ceux qui sont défavorisés sur le plan social, physique ou psychologique ;

Ouverture au tiers monde

L'ouverture de nos élèves aux cultures extraeuropéennes, aux problèmes des hommes qui vivent ailleurs, préoccupe beaucoup d'enseignants. Pour aider les maîtres à rendre leurs élèves attentifs à certaines de ces réalités, un groupe vaudois d'enseignants issu de la Déclaration de Berne a préparé un matériel pédagogique basé sur la lecture d'un roman pour enfants de onze à treize ans, « Le Berger des Andes », de E. Wustmann. Ce matériel est destiné tant au degré primaire qu'au degré secondaire ; il comprend des

— **continuité** de l'orientation professionnelle dans la perspective de l'éducation permanente ;

— **collaboration** étroite entre services d'orientation et services d'examen psychologiques, l'enseignement scolaire et les autorités de travail et de l'emploi ;

— **formation** de niveau universitaire des responsables ;

— **organisme de documentation** à créer dans chaque pays rassemblant les publications existantes et élaborant sa propre documentation sur l'orientation professionnelle ;

— **recherches et échanges internationaux.**

Le texte complet des recommandations adoptées (Résolution AP (74) 3), en français ou en anglais, peut être obtenu sur demande auprès des services de presse du Conseil de l'Europe.

informations pour le maître, des travaux pratiques et des jeux pour les élèves.

Grâce à l'appui de « Pain pour le Prochain » et de l'« Action de Carême », ce matériel peut être mis gratuitement à la disposition des enseignants intéressés. Des séries du livre peuvent être empruntées, ou louées pour un prix modique.

Pour obtenir de plus amples renseignements, on voudra bien s'adresser à C. Menzies, Les Fossés, 1248 Hermance (tél. (022) 51 13 51).

La menace du désert

Caritas et l'Entraide Protestante Suisse (EPER) ont édité, à l'intention des écoles et des groupements de jeunesse, une documentation sur les pays du Sahel intitulée : « La menace du désert ».

Les 12 feuilles de texte, de cartes, de croquis, de graphiques et de photos donnent des indications sur le climat, la végétation, le nomadisme, l'hydrologie

qui conditionnent la vie des habitants de cette zone subdésertique.

Un exemplaire de ce dossier a été envoyé dans toutes les écoles de Suisse romande et une carte de commande permettant de faire venir des exemplaires supplémentaires.

Caritas Suisse

Information sur les pays du Sahel
Löwenstr. 3, 6002 Lucerne

Service de placements SPR

Echanges de classes

1975. Classes mixtes, 14-15 ans, un an de français.

Inscriptions et renseignements :

André Pulfer

1802 Corseaux

Deux classes zougoises, niveau classe supérieure, cherchent échange pour mai

* Ces recommandations visent les huit Etats suivants, qui participent à un programme de coopération intensive dans le domaine social : Autriche, Belgique, France, République fédérale d'Allemagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni.

Brèves nouvelles UNESCO

Sauvegarde de Venise

Il y a quelque temps, l'UNESCO a publié une brochure intitulée « Venise restaurée », qui par le texte et l'image oriente sur les travaux de restauration entrepris dans cette ville. Une première partie est consacrée à la présentation des restaurations déjà faites, par des organisations privées d'Australie, des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, de la République fédérale d'Allemagne et de Suisse. Ce bilan des réalisations est suivi, dans la deuxième partie, d'un inventaire des ouvrages nécessitant d'urgence une intervention.

La fondation suisse « Pro Venezia », fondée le 4 octobre 1972 sous les auspices de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, envisage de participer activement au programme de restauration des œuvres d'art de Venise. Elle présentera au public, à la fin de cette année, un certain nombre de projets concrets.

Conférence régionale africaine

Du 29 juin au 4 juillet a eu lieu à Addis-Abeba la troisième Conférence régionale africaine des commissions nationales pour l'UNESCO. Le secrétaire général de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO a assisté à cette réunion comme observateur et a ainsi pu profiter de cette occasion pour renforcer les liens que la Commission suisse entretient avec les commissions africaines.

Enquête sur les institutions novatrices en matière d'enseignement

L'UNESCO a chargé la Commission nationale suisse pour l'UNESCO d'exécuter sous contrat une enquête en Europe sur les institutions novatrices en matière de formation des enseignants. La même enquête est faite dans le reste du monde par l'International Council for Education in Teaching (ICET).

ABC au Dahomey

En coopération avec la Commission nationale dahoméenne de linguistique et la Commission nationale pour l'UNESCO de ce pays, la Commission nationale suisse pour l'UNESCO vient de publier un guide de lecture Bariba contenant des textes pour nouveaux analphabètes. Cette

brochure a été rédigée selon une méthode nouvelle par M. Jean-Pierre Grossenbacher, expert de la coopération technique au Dahomey.

Un disque pour le Sahel

« Los Quilapayun », groupe folklorique chilien, a enregistré au siège de l'UNESCO un disque de musique popu-

laire dont il a fait cadeau à l'organisation. Ce disque peut être obtenu, au prix de Fr. 7.—, au secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO. Le produit de la vente ira au programme des bons d'entraide de l'UNESCO. Chaque disque vendu permettra de donner à un écolier de la région du Sahel un repas par jour, pendant un mois.

UNESCO 7/74.

L'**A**ppareil «Profax»
les **B**locs d'attributs...
les **C**ouleurs pour batik...
l'outil combiné **Z**yliss

Notre manuel scolaire «Schubiger» vous les présente.

53

Magasin et bureau Beau-Séjour

TELEPHONE PERMANENT 20 42 51

POMPES FUNEBRES OFFICIELLES
DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger

offset

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision,
rapidité et qualité
pour l'impression de revues,
livres, catalogues,
prospectus, imprimés de bureau

Corbaz S.A.

1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs depuis 1899

typo

reliure

perrot audio-visuel

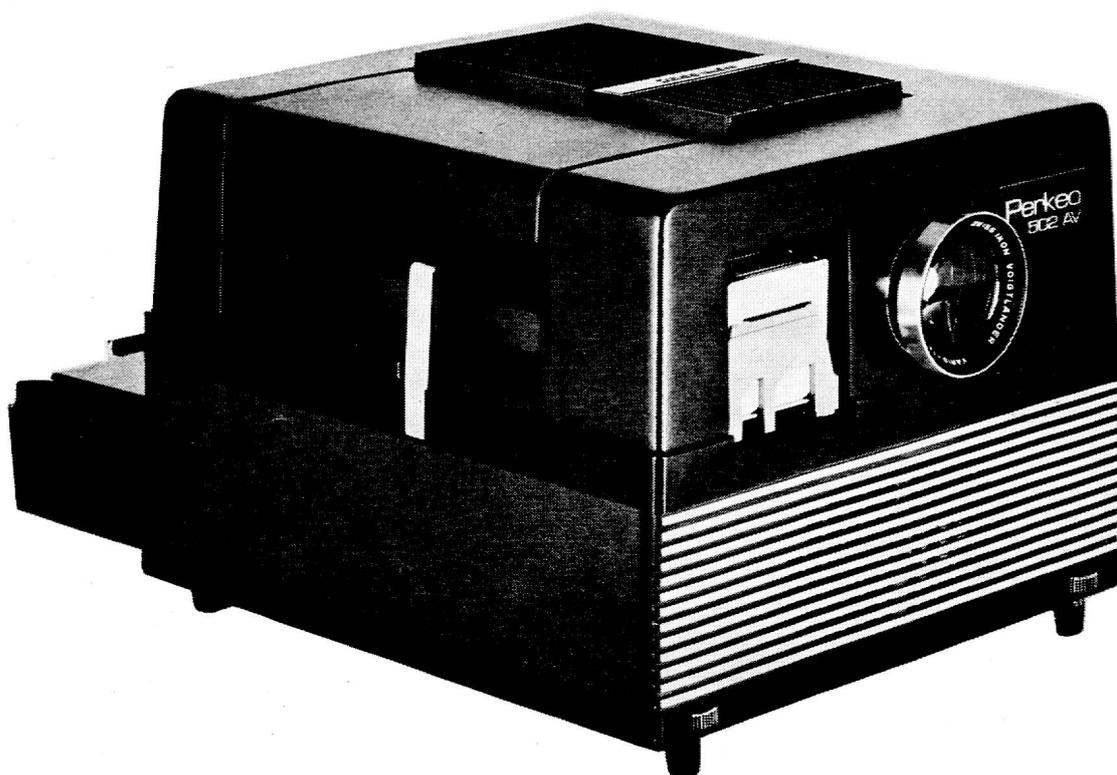
5, rue Neuve

2501 Bienne

Tél. 032 22 76 31



Projecteur Dias - Son Perkeo 502 Audio-Visuel



Projecteur pour diapositives 5 × 5 cm automatique. Magnétophone à cassette Philips incorporé. Générateur d'impulsions et « Public address ».

Prix pour écoles et l'industrie

Projecteur Perkeo 502 AV avec câble, commande à distance, lampe halogène de 150 W 24 V et objectif de

	1 - 4 app.	5 - 9 app.	Accessoires	
60 mm	1775.—	1716.—	Coffret de transport	108.—
85 mm	1760.—	1702.—	Câble de rallonge de 12 m	37.—
100 mm	1780.—	1721.—	Câble de rechange pour secteur	8.—
Vario 70-100 mm	1869.—	1807.—		
150 mm	1915.—	1851.—	Câble de surimpression	16.—
180 mm	1972.—	1906.—	Microphone dynamique	70.—
250 mm	2174.—	2102.—		

BON

à envoyer à
Perrot SA
Case postale
2501 Bienne

- Je désire une démonstration du Perkeo 502 (après contact téléphonique).
- Je désire une documentation Perkeo 502.
- Je désire des prospectus d'autres projecteurs dia, projecteurs ciné, rétro-projecteurs, épiscopos, écrans de projection,

Adresse

N° tél. :

Contes et poèmes pour Noël de Simone Cuendet



Journaliste professionnelle à 20 ans, Simone Cuendet collabora très jeune à différents quotidiens et revues sous forme de nouvelles, reportages et critiques littéraires. Elle obtint en 1952 le prix Bouquet de la grande nouvelle pour son livre "Rue Git-Le-Cœur". Par la suite, le succès considérable de son livre "Le lapin bleu" consacre Simone Cuendet comme un des plus grands écrivains romands, spécialisés en littérature enfantine. Aujourd'hui, dans sa maison de Chardonne sur Vevey, Simone Cuendet a écrit pour vous dans un style alerte, plein d'imagination et de poésie, ces deux livres merveilleux que nous vous présentons.



Dans les bois des Trois-Arpents - ce bois pas comme les autres - le merveilleux est quotidien. Avec Proutt, l'écureuil fanfaron, Chouchou, le hibou endormi, Maître Galopin, le lièvre fantasque et sa petite famille, Patte-Folle, la tortue vagabonde, le Sire du Tasson, le blaireau seigneurial, Roux, le renard malin et beaucoup d'autres, que d'aventures cocasses ou attendrissantes!

"Mille millions d'étoiles" un vrai livre de Noël! plein d'étoiles, de rêveries et d'émerveillements... Un livre précieux pour la préparation de Noël. La sensibilité de l'auteur, la qualité des illustrations vous feront vivre des moments émouvants.

- Christia, l'enfant seule dans la forêt.
- Pablito et Séraphin, les deux orphelins.
- Le petit cireur noir américain.
- Yan passant la nuit de Noël dans un phare.
- Le petit berger avec son pipeau, etc.

ATTESTATION

Département de l'instruction publique et des cultes - Service de l'enseignement primaire.

"Les poèmes de Simone Cuendet conviennent tout particulièrement aux enfants..."

BON POUR UN EXAMEN GRATUIT

à retourner à: Livre de Paris, case postale 182, 1260 Nyon (VD)

Veillez me faire parvenir en examen gratuit et sans engagement les deux livres "Mille millions d'étoiles" et "Un bois pas comme les autres" de Simone Cuendet. Si je ne vous les retourne pas dans les 10 jours, je vous en effectuerai le règlement soit:

en 3 mensualités de 17.- Fr.S (frais d'expédition inclus) en 1 seul versement de 45.- Fr.S (plus 3.- Fr.S de frais d'expédition) pour les deux livres.

Nom _____ Prénom _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Localité _____

Signature obligatoire, signature des parents pour les mineurs.

EN CADEAU

Pour la chambre de vos enfants, un magnifique poster en couleur d'un "bois pas comme les autres".



Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1820 Montreux 1

J.A.